

DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE
CANTON DE BRY SUR MARNE
COMMUNE DE BRY SUR MARNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

2025ARR0311

Thème : Institutions et vie politique/Délégation de fonctions/Temporaire

Délégation des fonctions d'Officier de l'état civil à Madame Sandra CARVALHO, Conseillère municipale aux fins de célébration des mariages

Le Maire de Bry-sur-Marne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18,

Vu le Code civil, et notamment l'article 75,

Vu la délibération du Conseil municipal N° 2020DELIB0056 en date du 4 juillet 2020 portant élection du Maire,

Vu la délibération du Conseil municipal N° 2020DELIB0058 en date du 4 juillet 2020 portant élection des Adjoint au Maire,

Vu le Procès-verbal en date du 4 juillet 2020 portant ordre du tableau du Conseil municipal,

Considérant que Monsieur le Maire et les Adjoint au Maire sont absents et ne peuvent célébrer le mariage prévu le 18 août 2025 à 15h à la Mairie de Bry-sur-Marne de [REDACTED]

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de déléguer la fonction d'officier d'état civil à Madame Sandra CARVALHO, Conseillère municipale, de manière exceptionnelle pour célébrer ledit mariage,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de l'absence de Monsieur le Maire et des Adjoint au Maire, sont déléguées à Madame Sandra CARVALHO, Conseillère municipale pour exercer le 18 août 2025 à 15h à la Mairie de Bry-sur-Marne, les fonctions d'officier d'état civil pour célébrer le mariage entre [REDACTED],

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne pour l'exercice du contrôle de légalité ainsi qu'à Monsieur le Procureur de la République.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié puis notifié à l'intéressé.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 rue du Général de Gaulle case postale 8630 Melun cedex (77008), dans le délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Bry-sur-Marne, le jeudi 14 août 2025

Le Maire,



Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
Rodolphe GAMBRESY

PUBLIE LE 18 août 2025